



Agence des énergies renouvelables
et de l'efficacité énergétique

AEE • Falkenplatz 11 • Case postale • 3001 Berne

Meilleures conditions cadres pour les énergies renouvelables

Initiative parlementaire 08.445 Pour une redevance hydraulique équitable, à l'ordre du jour du Conseil des Etats le 4 mars 2010

La réglementation actuelle de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), bureaucratique et rigide, met un frein au développement des énergies renouvelables en Suisse. L'A EE salue la décision de principe du Conseil national en faveur de l'abandon du blocage de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Celle-ci constitue un premier pas dans la bonne direction.

En tant qu'association faîtière du domaine des énergies renouvelables en Suisse, nous sommes convaincus que cela permettra la création d'un cadre promotionnel fiable pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. L'A EE regrette toutefois que l'augmentation du plafond à 0,9 centimes par kWh au lieu de 1,2 centimes comme initialement discuté n'ait pas créé de véritable sécurité d'investissement à long terme et que, par conséquent, les obstacles bureaucratiques sont malheureusement encore présents.

Ainsi, nous considérons les résolutions de la CEATE du Conseil des Etats comme une régression, car elles maintiennent le système actuel des contingents partiels pour les différentes technologies. Par conséquent, l'A EE recommande au Conseil des Etats de suivre les résolutions du Conseil national. Voici les principales raisons à cela :

1. Développement urgent et nécessaire des industries qui sont le plus orientées vers l'avenir

Avec le développement de la rétribution du courant injecté, décidée par le Conseil national, la Suisse va dans la bonne direction. Notre politique de promotion n'en est pourtant qu'à ses débuts. Il suffit de s'intéresser à ce qu'il se passe chez nos voisins pour se rendre compte des bienfaits qui peuvent découler d'une politique énergétique durable : les énergies renouvelables (énergie éolienne, biomasse, chaleur ambiante, énergie solaire) couvrent déjà plus de 15 % de la consommation d'énergie finale des Allemands ; ce pourcentage va continuer d'augmenter pour dépasser les 40 % en 2020. Aujourd'hui déjà, l'Allemagne économise ainsi la quantité impressionnante de 112 millions de tonnes de CO₂. Simultanément, l'industrie et l'artisanat allemands ont atteint un chiffre d'affaires de 28,7 milliards d'euros grâce aux seules constructions et exploitations d'installations d'énergies renouvelables et créé près de 280 000 emplois.

Toutes proportions gardées, l'Allemagne fabrique aujourd'hui déjà plus de nouvelle énergie renouvelable par année que ce que la Suisse prévoit de produire au total d'ici à 2030, à savoir 5400 GWh ! Les Etats-Unis et d'autres pays investissent également d'énormes sommes pour augmenter la proportion d'énergies renouvelables dans leur approvisionnement énergétique et misent donc sur leurs industries cleantech qui sont le plus orientées vers l'avenir. Cette dynamique va se renforcer. La Suisse fait ce qu'il faut pour ne pas être dépassée, exploiter ses possibilités et représenter activement ses intérêts.

2. Redevance hydraulique et énergies renouvelables : deux objets qui forment un tout



*Agence des énergies renouvelables
et de l'efficacité énergétique*

L'A EE salue expressément le fait que le Conseil national traite ces deux sujets comme un tout et qu'il ait pris une décision à leur propos. La force hydraulique a une importance justifiée au sein de l'approvisionnement énergétique suisse. La réglementation relative au taux maximal de la redevance hydraulique doit donc être fixée de manière incontestée pour une autre décennie. Nous considérons la solution proposée par votre Conseil comme un compromis possible. Toutefois, nous sommes également convaincus que le cadre réglementaire pour la production d'électricité à partir de nouvelles énergies renouvelables (RPC) doit être revu, comme cela est demandé.

La politique énergétique et climatique moderne envoie un signe positif en réunissant différents objectifs dans un même objet de consultation. A moyen terme, nous avons besoin d'un bouquet énergétique qui assure à la fois la protection du climat, la sécurité d'approvisionnement et la rentabilité. La nette augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables grâce à la RPC contribue à la sécurité d'approvisionnement en Suisse et à la protection du climat. En outre, l'énergie solaire et l'énergie éolienne sont des ressources indigènes disponibles gratuitement, ce qui n'est pas le cas des énergies primaires importées de l'étranger.

3. Compromis acceptable pour l'énergie photovoltaïque

L'A EE soutient la proposition du Conseil national, y compris la règle exceptionnelle de limite concernant l'énergie photovoltaïque. Il conviendrait toutefois de modifier le projet de façon à ce qu'il propose un programme d'extension pluriannuel pour l'énergie photovoltaïque afin que cette branche ne soit pas à nouveau confrontée à une solution de « stop and go ». Il faudrait que la file d'attente d'environ 4000 projets photovoltaïques disparaisse d'ici trois ans au maximum. Cela permettrait une évolution continue du marché et une réduction potentielle des coûts. Le photovoltaïque, l'énergie qui a encore le plus de chemin à parcourir, dispose d'un grand potentiel de réduction des coûts qui se révèle en réalité plus rapide que ce que l'on escomptait au début. En Suisse, l'énergie solaire possède également le potentiel pour couvrir environ un tiers de la consommation d'énergie. Dans le sens d'un compromis, nous soutenons cependant la voie proposée en espérant que plus sera possible lors d'une accélération de la baisse des prix.